

Maître Yolène BERENGUER

Commissaire de Justice associée

29 rue de la Halle

BP115

46200 SOUILLAC

Tel : 05 65 37 82 02

Email : cdj.souillac@commissaire-justice.fr

Site web : www.cdj-46.com

Bureau secondaire

15 avenue Gambetta 46300 GOURDON
Sur rendez-vous



Paiement par carte bancaire

Caisse des dépôts

IBAN N° FR 39 40031 00001 0000333066C 17
BIC CDCGFRPPXXX

Etude compétente dans le ressort
de la cour d'appel d'Agen

*Payé
en chèque
le 19/09/25*

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

COPIE


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**



Références : 7679

Mandat n° 119 - SGCONTURS1

SIGNIFICATION DE CONTRAINTE

LE *Dix Neuf Septembre* DEUX MILLE VINGT CINQ

Nous, S.C.P. Yolène BERENGUER, Commissaire de Justice Associée à la résidence de Souillac (Lot) y demeurant 29 Rue de la Halle 46200 SOUILLAC, soussignée,

A :

SAS BERTRAND, société par actions simplifiée inscrite sous le numéro siren n°931191019, dont le siège social est à (46400) SAINT-CÉRE, 5 Rue de la République, prise en la personne de son représentant légal

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

Monsieur le Directeur de L'URSSAF MIDI PYRENEES, ayant son siège en son établissement 166 rue Pierre et Marie CURIE, Labège, 31061 TOULOUSE CEDEX 9

Elisant domicile en mon Etude.

JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE :

D'une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 15/09/2025

Vous indiquant conformément à la Loi que cette dernière s'applique suite au rejet du titre de paiement par la Banque pour la Période suivante: mai 2025 ; et pour des majorations de retard complémentaires pour la période suivante : février 2025.

POUR AVOIR PAIEMENT DES SOMMES SUIVANTES :

Nature	Montant
Majoration pour paiement tardif	10,00
Majoration pour paiement tardif	-10,00
Solde de la part patronale des cotisations	741,00
Solde de la part ouvrière des cotisations	616,00
Majoration pour paiement tardif	67,00
Prestation de recouvrement A444-31	82,34
Coût du présent	74,99
A déduire	
Versements directs	-63,00
TOTAL restant dû en Euros	1 518,33
Soit un Total restant dû en Euros	1 518,33

TRES IMPORTANT

Et vous déclare que faute de règlement des sommes portées à la contrainte, ou d'opposition devant : LE TRIBUNAL JUDICIAIRE, POLE SOCIAL, SPECIALEMENT DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L211-16 DU CODE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE SITUE BOULEVARD GAMBETTA - 46009 CAHORS CEDEX.

Celle-ci sera exécutée comme un jugement en application des articles L244.9 et R 133.3 du Code de la sécurité sociale. Le débiteur peut former **OPPOSITION** par inscription au secrétariat du tribunal judiciaire dans le ressort duquel il est domicilié ou pour les débiteurs domiciliés à l'étranger, au secrétariat du tribunal compétent dans le ressort de l'organisme créancier, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au secrétariat dudit tribunal dans le délai de **QUINZE JOURS** à compter de la date de signification.

Vous informerez simultanément l'Etude de cette opposition.

L'**OPPOSITION** doit être motivée, une copie de la contrainte contestée doit être jointe. Le secrétariat de la juridiction informe l'organisme créancier dans les huit jours de la réception de l'opposition.

Vous déclarant que faute de règlement des sommes portées à la contrainte, ou d'opposition devant le Tribunal Judiciaire de CAHORS, Pôle Social, spécialement désigné en application de l'article L221-16 du Code de l'Organisation Judiciaire, situé Boulevard Léon Gambetta B.P. 289 46005 CAHORS celle-ci sera exécutée comme un jugement en application des articles 244.9 et R 133.3 et suivants du Code de la Sécurité sociale.